

Informations pour les chercheurs

- Reprise de l'activité sur site

Nous vous renvoyons aux mesures communiquées par la Direction régulièrement mises à jour

<https://www.unil.ch/coronavirus/travailler#prolongations-des-contrats-du-corps-intermediaire>

et par votre direction d'Institut par email.

Vous trouvez notamment les mesures prises pour les modalités de prolongation de contrat pour le corps intermédiaire

Note décrivant les conditions de reprise partielle de l'activité (état au 12 juin)

- **Dès le 8 juin**, l'accès aux laboratoires a été élargi aux autres environnements de travail, comme les bureaux par exemple.
- Les réunions professionnelles, comme une réunion de laboratoire, sont autorisées, toujours dans le respect des règles sanitaires.
- Les voyages à l'étranger sont autorisés dès le **15 juin** sous réserve des recommandations du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et des prescriptions des pays visités.

- Informations de la Direction aux bénéficiaires de subsides FNS :

La récente communication du dicastère Recherche de l'UNIL (email aux responsables de fonds du 11 juin 2020) en précise les modalités.

La Direction de l'Université a informé le 12 mai dernier qu'elle n'entrera pas en matière sur des demandes de prolongation de contrat sur fonds externe, en lien avec le coronavirus, qui n'auraient pas fait l'objet d'une sollicitation financière préalable auprès du bailleur de fonds.

Précisions sur la procédure à suivre dans le cas de demandes de prolongation de contrats liés à des **subsides du FNS** (le FNS fait une distinction entre les subsides de recherche qui se terminent avant le 31 décembre 2020 et ceux qui se terminent après cette date).

Procédure UNIL à suivre Si vous comptez demander à la Direction une prolongation de contrat pour un-e collaborateur-trice en lien avec un projet FNS, veuillez **déposer dans tous les cas (i.e. quelle que soit l'échéance de votre subside) une demande auprès de votre décanat avant le 31 juillet 2020 via le Formulaire pour le/la directeur-trice de thèse ou supérieur-e hiérarchique.**

Votre projet FNS se termine avant le 31.12.2020, adressez de suite une demande de subside complémentaire au FNS, pour autant que vous ne disposiez pas d'autres fonds pour financer la prolongation du contrat de votre collaborateur-trice. La réponse du FNS doit être reportée dans le formulaire si elle est déjà connue au moment de l'envoi au décanat. En cas de réponse négative du FNS, la Commission ad hoc de l'UNIL prendra la demande de prolongation et son financement en considération.

Votre projet FNS se termine après le 31.12.2020, vous n'avez pas besoin de contacter le FNS pour l'instant. Vous le ferez quelques mois avant la fin du projet. Dans l'intervalle, la prolongation du contrat de votre collaborateur-trice, si validée par la Commission ad hoc, sera financée sur votre subside FNS. Si le FNS refuse votre demande de subside additionnel à l'échéance de votre projet, vous pourrez solliciter la Direction de l'UNIL pour une prise en charge du coût additionnel.

Le Service RH reste à disposition en cas de questions à propos de cette procédure.

- Démarches auprès d'autres bailleurs de fonds

- **UE:** contacter le project officer, l'UE a indiqué que pour certains types de projets des mesures pourraient être prises rétroactivement (p.ex. prolongation sans financement additionnel)
- **Fondations et autres bailleurs:** pour les chercheur·e·s de la FBM, suivre les consignes envoyées fin avril par le décanat; pour les chercheur·e·s des autres facultés, envoyer une demande au bailleur en faisant état de la situation de confinement vécue à l'UNIL et son impact attendu sur la recherche.

- Mise à jour d'informations sur les programmes FNS

<http://www.snf.ch/fr/encouragement/accesdirect/coronavirus-update-fns/Pages/default.aspx>

- 3e édition du programme PROWD PROfessional Women with Doctorates: ouverture prochaine des inscriptions

<https://news.unil.ch/display/1588169157136>

Conditions de participation :

- Être titulaire d'un doctorat (au moment du lancement du programme)
- Être affiliée à l'UNIL:
- occuper une fonction académique non stabilisée à l'UNIL; les personnes occupant d'autres types de postes peuvent être acceptées sur justification de l'intérêt du programme pour leur développement de carrière
- ou avoir obtenu un doctorat de l'UNIL depuis 3 ans au maximum
- Être disponible aux dates des événements obligatoires et suivre l'entier du programme (d'octobre 2020 à mai 2021)

- Recherches sur le Coronavirus

- Base de données internationale en open access

<https://www.semanticscholar.org/cord19>

If you want to work in relation to COVID, here are interesting links tracking projects, citizen initiatives, and funding :

- Visit UNIL blog [VIRAL](https://wp.unil.ch/viral/) (<https://wp.unil.ch/viral/>) : Discover the research projects launched following the Coronavirus crisis and join in!

- Visit the [European Research Area \(ERA\) corona platform](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/covid-19) (<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/covid-19>) for information on related funding opportunities !